

Siag.I./

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

Kigali

le 27 déc. 1958.-
de

RUANDA-URUNDI GEBIED
RESIDENCE DU RUANDA.-

KIBUNGO



3853

Réf. n° :

Annexe
Bijlage :

Objet
Voorwerp :

Arrêtés n° 36,
37 et 38/58.-

(1) N° 858/AI.-

TRANSMIS copie pour information à:
- Monsieur le Vice-Gouverneur Général
Gouverneur du Ruanda-Urundi à Usunbura
- Monsieur le Conseiller du Mwami du
Ruanda à Nyanza.-
→ Monsieur le Chef du Service des Impôts
à Usunbura.-

Le Résident du Ruanda,
sé: A. PREUD'HOMME,-

✓ Monsieur l'Administrateur de Territoire,

KIBUNGU.-

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

J'ai l'honneur de vous faire tenir copie
en annexe, pour information et direction, des let-
tres n° 734, 735 et 736 du 10.12.58 de Monsieur le
Conseiller du Mwami.-

X
X X

J'attire particulièrement votre at-
tention sur les termes des lettres n° 734 et 735
précitées.-

Le Résident du Ruanda,
A. PREUD'HOMME,-

COPIE/

N° 735/19/04/04.-

Objets:

Arrêté n°37/58
du 1.12.1958.-

A Monsieur le Résident du Rwanda

à KIGALI.-

Monsieur le Résident,

Subsidiairement à la lettre 729 du 6 décembre du Secrétaire du Conseil Supérieur du Pays vous transmettant l'Arrêté n°37/58 fixant les contributions coutumières pour l'exercice fiscal 1959, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que cet arrêté n'appelle aucune remarque de ma part étant le même qu'en 1958.-

LE CONSEILLER DU RWANDA,
Gé: J. KIRSCH.-